



Personnes déplacées dans la crise du Lac Tchad. Janvier 2017

PERSPECTIVES SUR LES SOLUTIONS DURABLES AU TCHAD

Aborder le déplacement de longue durée requiert de nouveaux cadres d'intervention comme le Nexus et le cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF). Malgré les progrès dans ces nouvelles approches, plusieurs défis subsistent liés à la protection des personnes déplacées. En analysant les besoins particuliers des déplacés – personnes réfugiées, déplacées internes, retournées et communautés hôtes - des régions du Lac et du Sud du Tchad, cette étude met en lumière les défis à l'intégration locale comme solution durable la plus adaptée au contexte tout en respectant l'intention de ces personnes.



OXFAM

1 INTRODUCTION

Une combinaison de conflits, d'instabilité régionale, de dégradation des ressources naturelles et des effets du changement climatique a entraîné une crise prolongée et une grande fragilité dans plusieurs régions du Tchad. Des déplacements internes et régionaux, liés en partie à des mouvements migratoires saisonniers, aux conflits et l'insécurité, ont exacerbé les tensions sur des ressources naturelles qui deviennent de plus en plus rares. Cela a laissé de nombreuses personnes incapables de satisfaire leurs besoins fondamentaux et fortement dépendantes de l'aide extérieure.

Le Tchad est un pays marqué par de multiples besoins humanitaires qui affectent près de 33% de sa population.¹ Près de 5,3 millions de personnes, dont 50,3% de femmes, souffrent d'insécurité alimentaire, de malnutrition, d'urgences sanitaires ou se retrouvent déplacées ce qui accroît leurs vulnérabilités.² Ces crises sont aggravées par des causes structurelles et conjoncturelles, dont la pauvreté extrême, les effets du changement climatique et le manque de développement au niveau local.³

Avec une population d'environ 16 millions d'habitants, le Tchad abrite près de 468 000 réfugiés et 171 000 personnes déplacées internes, 112 000 retournés tchadiens et 5 600 ressortissants de pays tiers.⁴ Ces déplacements génèrent une énorme pression sur les communautés d'accueil, fragilisant la situation socioéconomique de plus de 690 000 personnes ayant besoin d'un appui multisectoriel (eau, nourriture, abris, protection).⁵

Près de 75% des personnes réfugiées et demandeurs d'asile sont soudanais situés dans l'est du pays, installés depuis la crise du Darfour en 2003. Plus récemment, la crise du Bassin du Lac Tchad liée à la violence de groupes armés dans cette région, a forcé le déplacement de 163 000 personnes (PDI, retournés) et 11 300 réfugiés nigériens dans l'ouest du pays.⁶ De plus, les crises en République Centrafricaine de 2003 et 2013 ont entraîné l'afflux de 100 000 réfugiés centrafricains et de 42 600 retournés tchadiens.⁷

Ces déplacements forcés de longue durée affectent la capacité des personnes et des communautés à se relever et pouvoir satisfaire leurs besoins fondamentaux. Dans certains cas, les pressions liées au flux de déplacés dans un environnement où les ressources et moyens d'existence sont peu abondants, conduit à des conflits intercommunautaires qui peuvent devenir violents. Les femmes et les filles doivent souvent assumer le fardeau supplémentaire de maintenir la production agricole et les tâches domestiques dans des conditions extrêmement inégales et pénibles lorsque les membres masculins du ménage émigrent à la recherche de travail, de revenus ou d'eau pour l'élevage. Ces conditions piègent les gens dans des cycles de vulnérabilité chronique et de pauvreté où ils ont du mal à répondre à leurs besoins quotidiens, sans parler de planifier leur avenir ou d'investir dans des capacités leur permettant de renforcer leur résilience face aux chocs futurs.

Une réponse humanitaire classique ou à travers les programmes de développement centrés sur le renforcement des capacités de l'État, ne sont pas suffisamment adaptés pour aborder les besoins multidimensionnels, les vulnérabilités et les causes structurelles de la pauvreté et des inégalités. Déjà en 2012, Oxfam avait identifié plusieurs problèmes liés à l'atteinte de solutions durables des PDI dans l'est du pays, tels que le manque d'une cartographie des besoins, des acteurs impliqués et de leurs activités dans les différents domaines, ainsi qu'une réflexion commune sur les gaps à couvrir, les défis à relever et des cadres stratégiques pour surmonter ces obstacles.⁸

Causes du conflit et déplacement de longue durée

Les causes du déplacement de longue durée sont multiples et se superposent. Il n'y a pas une cause unique qui explique les déplacements mais plusieurs facteurs interdépendants qui érodent les moyens d'existence, l'accès aux services

de base ; l'exercice des droits fondamentaux oblige les populations et les communautés à se déplacer pour survivre. Les conflits inter communautaires, l'escalade de la violence envers les civils et les attaques armées constituent d'importantes causes des déplacements. D'ailleurs, les cinq dernières années ont été les plus violentes jamais enregistrées dans la région, avec 12,000 incidents, 50,000 victimes mortelles, et un ciblage de la violence envers les civils.⁹ Le Tchad ne fait pas exception, touché par ces dynamiques de violences qui affectent tous les pays du Sahel.

Le conflit actuel dans la région est avant tout un conflit politique¹⁰, le résultat d'une contestation sociale et économique face à des systèmes étatiques et sociaux non-inclusifs et souvent absents, incapables de répondre aux doléances de populations autour des questions de gouvernance, de redistribution des richesses, d'inclusion et de justice de genre.¹¹ Les intérêts géopolitiques, le débordement des conflits des pays voisins, et les alliances transitoires constituent des causes d'instabilité transfrontalière qui s'ajoutent aux dynamiques locales et nationales.¹² Ces conflits ont des impacts négatifs sur le tissu social et les mécanismes de gouvernance, alimentant ainsi l'usage de la violence comme moyen de résolution de disputes. Au-delà des conflits intercommunautaires, les conflits intra-communautaires sont également prévalents, dû à une répartition inégale des richesses et des ressources au sein même des groupes communautaires.¹³

D'autre part, les impacts du changement climatique, qui ont provoqué des épisodes de sécheresse et d'inondations, des crises alimentaires historiques dans les dernières années font peser un poids lourd sur les communautés pastorales transhumantes, qui sont obligées de partir toujours plus loin et plus tôt dans l'année pour faire vivre leurs troupeaux, augmentant la pression sur les ressources naturelles disponibles.¹⁴ Les incidents entre agriculteurs et éleveurs en parallèle avec la disparition de mécanismes de gestion traditionnels de partage des ressources naturelles, ne cessent d'augmenter.¹⁵

Dans ce contexte de frustrations et violations des droits humains, l'émergence de groupes armés ont su capitaliser les revendications des communautés pour contester un ordre social souvent perçu comme injuste et dont elles ne bénéficiaient pas. Le désengagement et l'absence de l'État dans certaines zones du Sahel, a rendu légitime la présence d'autres acteurs non étatiques capables d'assurer la sécurité et la justice auprès des populations¹⁶. Dans ces zones non-gouvernées, viennent s'ajouter les enjeux de contrôle des trafics (personnes, cigarettes, drogues) où se multiplient les groupes criminels. Enfin, l'arrivée d'armes lourdes et légères des guerres précédentes et la facilité d'y accéder a contribué à une escalade rapide de la violence.

Face à ces menaces interconnectées, les gouvernements ont adopté une réponse essentiellement militaire et sécuritaire, qui n'a pas obtenu les résultats escomptés jusqu'à présent.¹⁷ Loin d'apaiser la situation, la gestion militarisée du conflit contribue à alimenter les tensions et pousse les jeunes à rejoindre les groupes armés opérant dans la zone ou à se constituer en milices d'auto-défense.¹⁸ Le retour de la sécurité et la paix durable, passent certainement par la prise en compte des revendications des communautés affectées par les conflits, autour des questions de gouvernance, de justice de genre et de réduction des inégalités.¹⁹

La recherche des solutions durables au Tchad

Parmi les trois solutions durables traditionnelles (le retour, l'intégration locale ou la réinstallation), la proportion des réfugiés qui peuvent et sont réinstallés dans des pays tiers est très petite, car les opportunités d'accueil sont limitées et les volontaires sont peu nombreux (2 000 personnes ciblées en 2019).²⁰

Outre la réinstallation, les possibilités de retour des réfugiés et des PDI sont faibles en raison de l'insécurité, des attaques répétées et des violences dans les zones d'origine. Ainsi, la solution durable la plus probable et offrant le plus d'opportunités pour les déplacés, PDI et réfugiés au Tchad, semble être l'intégration locale. Dans la logique de l'intégration locale, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et le Gouvernement tchadien

adoptent une « approche hors camps » qui depuis 2014 cherche à favoriser l'intégration des réfugiés dans les villages des communautés hôtes.

Politique du HCR sur les alternatives aux camps²¹

Selon le HCR, les camps sont des lieux où les réfugiés résident et où, dans la plupart des cas, les gouvernements hôtes et les acteurs humanitaires fournissent une assistance et des services de manière centralisée. La caractéristique définissant un camp implique généralement un certain degré de limitation des droits et des libertés des réfugiés et de leur capacité à faire des choix significatifs concernant leur vie. La recherche d'alternatives aux camps implique d'œuvrer pour l'élimination de ces restrictions afin que les réfugiés puissent mener des vies plus dignes, plus indépendantes et plus normales en tant que membres de la communauté.

Il est incontestable que de nombreux efforts ont été faits pour favoriser les solutions durables, l'autonomisation et la résilience des populations déplacées comme celle des communautés d'accueil, mais nombre de ces actions continuent d'être menées par des organisations individuelles sans nécessairement s'inscrire dans un cadre plus stratégique et global. La mise en place des solutions durables demande un important effort politique, économique et stratégique sous le leadership de l'État tchadien et de la part de toutes les parties prenantes.

Cadre légal pour les solutions durables des PDI et des réfugiés

Solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays²²

Une solution durable est mise en place lorsque des personnes qui ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays n'ont plus besoin d'aide, ni de protection spécifiques liées à leur déplacement et que ces personnes jouissent des droits humains sans discrimination en raison de leur déplacement. Une solution durable peut être mise en place en assurant :

- ❖ la réintégration durable dans le lieu d'origine (aussi désigné « retour ») ;
- ❖ l'intégration locale durable dans les zones où les personnes déplacées ont trouvé refuge (intégration locale) ;
- ❖ l'intégration durable dans une autre partie du pays (réinstallation ailleurs dans le pays).

Solutions durables pour les réfugiés²³

Les solutions durables sont un élément clé du régime des réfugiés et elles aident les réfugiés à accéder à la protection et à leurs droits. Pour le HCR, des solutions durables pour les personnes relevant de sa compétence sont trouvées lorsque celles-ci peuvent jouir de leurs droits, y compris à travers l'accès aux services nationaux, sur une base légale durable équivalente à celle des nationaux. Les trois solutions traditionnelles durables sont :

- ❖ le rapatriement librement consenti,
- ❖ l'intégration locale et
- ❖ la réinstallation,

De plus, les voies complémentaires offrent aux réfugiés un plus large éventail de mécanismes leur permettant d'obtenir une protection et des solutions. Ces voies facilitent l'accès des réfugiés à des moyens de protection sûrs et réglementés et à des solutions à travers des possibilités de travail, d'étude et de regroupement familial.

Objectif de l'étude

Cette étude met en lumière les résultats d'enquête sur le terrain, et pousse la réflexion sur les solutions durables et l'approche nexus en posant un regard particulier sur l'intégration locale comme solution durable la plus probable dans deux régions du pays, le Lac et le Sud. L'étude examine plusieurs conditions nécessaires pour toute intégration locale durable, telles que l'accès aux documents civils, aux moyens d'existence, la cohabitation pacifique et la protection face aux violences basées sur le genre (VBG). Grâce aux informations recueillies et l'analyse des interventions des principaux acteurs au Tchad, il est possible d'identifier des recommandations pour améliorer la sécurité et la protection des personnes déplacées et améliorer la réponse des acteurs internationaux.

Note méthodologique (Annexe 1)

Ce document se base sur les résultats d'une étude²⁴ qui s'est effectuée aux niveaux institutionnel et communautaire en utilisant des outils d'enquête différents. Cette étude utilise la terminologie de « population ou personne déplacée » pour se référer aux réfugiés, retournés, déplacés internes et communautés d'accueil de manière conjointe, hormis les cas particuliers où les groupes sont spécifiés. L'étude s'est concentrée sur les régions du Lac et du Sud, et ne vise pas l'exhaustivité tant les contextes, les populations et les problématiques, même localement, sont disparates. Les informations de l'étude sont tirées de 13 Groupes de Discussion et 422 enquêtes auprès de ménages des populations dans les deux régions de l'étude. L'échantillon de l'enquête n'est pas représentatif de la population générale et ne peut pas être extrapolé à l'ensemble des zones concernées. Néanmoins, les résultats peuvent illustrer certaines situations révélatrices des difficultés que peuvent rencontrer les populations déplacées et hôtes.

2 LE DÉPLACEMENT DE LONGUE DURÉE – UN ENJEU HUMANITAIRE ET DE DÉVELOPPEMENT

Le Tchad est à la tête de multiples processus innovants concernant le nexus et la mise en place de solutions durables avec l'adoption du CRRF. L'approche nexus humanitaire-développement représente une opportunité de reconnaître que des crises humanitaires peuvent être aggravées ou prolongées par un manque de politiques de développement et d'investissement dans le développement inclusif. Répondre aux besoins vitaux tout en garantissant des investissements à long terme pour lutter contre les inégalités et les causes profondes de la pauvreté, des injustices et des conflits, a plus de chance de rompre les crises cycliques ou récurrentes et s'assurer que les gains de développement soient durables.

Le Tchad est un des pays des plus avancés avec l'adoption et l'opérationnalisation des Résultats Communs sous le leadership des Nations Unies et l'alignement des principaux plans stratégiques.²⁵ Les résultats communs se concentrent principalement sur la sécurité alimentaire et la nutrition des personnes plus vulnérables (qui incluent les déplacées et les communautés d'accueil), et représentent les priorités des bailleurs de fonds et l'alignement déjà existants entre les acteurs humanitaires et de développement.²⁶

En parallèle, la recherche de solutions durables pour les PDI, retournés, et les réfugiés nécessite un abordage multipartite et sectoriel, une approche programmatique basée sur les besoins et à la fois sur les droits.²⁷ Aborder de manière holistique la sécurité physique, matérielle et juridique des personnes déplacées est essentiel pour réduire, voire éliminer les vulnérabilités liées au déplacement et nécessite des contributions de tous les secteurs (humanitaire, développement, droits humains, consolidation de la paix). Le cadre des solutions durables pour les PDI,²⁸ identifie des fondements similaires à ceux de l'approche Nexus. Entre autre, il faut comprendre les solutions durables comme un processus de moyen et long terme qui n'est pas nécessairement linéaire, mais simultané, une approche fondée sur les droits et les besoins qui exigent une approche coordonnée et un financement adapté.

Le Tchad est un des pays pilotes à adopter le cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF), dont l'objectif est de répondre de manière plus systématique et durable au déplacement des réfugiés en allégeant les pressions exercées sur les pays d'accueil, renforçant l'autonomie des réfugiés et en aidant les pays d'origine à créer les conditions nécessaires au retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité.

Sous la direction et la coordination du gouvernement, cette approche qui doit associer tous les acteurs de la société civile et du développement, ainsi que le secteur privé, vise à encourager l'inclusion progressive des réfugiés et des communautés hôtes dans les plans et systèmes de développement nationaux et locaux, dans la même optique que l'approche hors camps, adoptée par le HCR en 2014.

Cadre d'action global pour les réfugiés - Tchad²⁹

Avec l'adoption du CRRF en Mai 2018, le gouvernement tchadien s'est

spécifiquement engagé à :

- ❖ Améliorer l'accès à l'enseignement secondaire pour environ 75 000 enfants réfugiés dans l'est du Tchad: a) en fournissant des manuels aux écoles accueillant des réfugiés; b) accréditer des enseignants réfugiés qualifiés et leur permettre d'enseigner dans des camps, des écoles publiques et des écoles privées; et c) l'augmentation du nombre d'enseignants qualifiés dans les écoles publiques accueillant des étudiants réfugiés.
- ❖ Faciliter l'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur en encourageant les universités à offrir aux réfugiés les mêmes cours qu'aux étudiants tchadiens.
- ❖ Faciliter l'accès aux terres arables pour 236 000 réfugiés et soutenir les réfugiés et la communauté d'accueil dans leurs activités agricoles en renforçant le système de techniciens agricoles.
- ❖ Délivrer des actes de naissance à environ 140 000 enfants réfugiés nés avant 2013.
- ❖ Adopter la loi nationale régissant le statut des réfugiés et des demandeurs d'asile, qui garantira le respect des instruments internationaux et régionaux de protection des réfugiés.

Principaux défis

La facilité avec laquelle ces nouvelles initiatives ont été adoptées démontre une volonté importante de changer la réponse traditionnelle envers les déplacements de longue durée pour mieux s'adapter aux besoins humanitaires et de développement des populations vulnérables, renforcer la résilience et favoriser l'autonomisation dans une approche collaborative.

Mais ces approches ne sont pas dépourvues de défis et de risques. Malgré les énormes efforts des Nations Unies pour rapprocher les acteurs humanitaires et de développement, la participation des ONG, des acteurs locaux et la population déplacée reste très limitée jusqu'à maintenant. L'opérationnalisation des résultats communs reste essentiellement une démarche de l'ONU au niveau stratégique et concentrée dans le domaine de la sécurité alimentaire.³⁰ Ces nouvelles démarches, tant l'approche nexus traduit par l'opérationnalisant des résultats communs ainsi que le CRRF, nécessitent la coordination de nombreux acteurs qui n'ont pas toujours l'habitude de travailler ensemble et cette difficulté freine l'intégration des activités.

De plus, le statut des personnes déplacées se maintient comme la variable déterminante quant aux cadres d'intervention, les mandats et le leadership des acteurs internationaux. Au sein des Nations Unies, les solutions durables des déplacés internes et des retournés est une responsabilité collective qui relève du Coordonnateur Résident/Coordonnateur humanitaire avec les appuis techniques nécessaires et exige une action commune et cohérente.³¹ Mais en réalité, les solutions durables pour les déplacements internes ne sont priorisées que par très peu d'acteurs humanitaires dans le secteur de la protection. En revanche, les réfugiés et les communautés d'accueil sont priorisés par le HCR et la Commission Nationale d'Accueil, de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR), muni d'un plan de réponse multi acteurs qui vise à renforcer la résilience et à s'engager dans des programmes de développement au niveau national et provincial.³²

En dernier lieu, le gouvernement est une pièce angulaire pour le succès de toutes ces démarches. Cependant, la capacité du gouvernement à jouer son rôle de leadership est minée par un manque de moyens financiers mais aussi par l'absence d'une administration et de services techniques capables de décliner le Plan National de Développement (PND) aux échelles territoriales décentralisées. Plus encore, les défis humanitaires et de développement auxquels fait face le pays n'apparaissent pas comme une priorité politique ou

budgétaire du gouvernement. Plutôt, la régionalisation de la menace sécuritaire qui perturbe l'économie du Tchad et les échanges commerciaux avec ses voisins, et du coup, la priorisation du budget national aux initiatives militaires régionales, tel que le Sahel G5, semble occuper davantage d'ampleur dans l'agenda politique et public.³³

3 RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Les résultats de l'enquête mettent en lumière des lacunes importantes pour améliorer la situation des déplacés dans les régions Lac et Sud en ligne avec une approche basée sur les droits et l'application du cadre conceptuel des solutions durables des PDI et des réfugiés.³⁴ Un effort considérable doit être fait de la part de toutes les parties prenantes (État, Nations Unies, ONG internationales et locales) pour assurer le respect des droits des personnes dans ce processus. La liberté de choix, l'information et participation de la population dans le processus, l'accès aux organisations humanitaires et de développement et l'accès aux dispositifs de suivi sont des éléments essentiels d'une approche fondée sur les droits humains qui place les personnes déplacées au centre du processus.³⁵

Les solutions durables : une approche fondée sur les droits humains

Dans leur très grande majorité, les déplacés, toute situation de déplacement confondue, ne souhaitent pas rentrer dans leur zone d'origine. En effet, 79% des déplacés ne souhaitent pas retourner, tandis que 13% le souhaitent et 8% ne savaient pas quoi faire au moment de l'enquête. La raison principale pour laquelle les déplacés ne souhaitent pas rentrer est essentiellement la sécurité, mais pour un bon nombre d'entre eux, le traumatisme subi avant leur départ est tel qu'aucun retour n'est envisagé dans le futur, même lointain.³⁶

En désagréant par statut on s'aperçoit que les PDI du Lac ne souhaitent pas rentrer dans leur très grande majorité (92%) et les récentes données de l'OIM viennent confirmer les résultats de l'enquête, en raison de l'insécurité et des traumatismes subis.³⁷ Comparativement, les réfugiés centrafricains au Sud, pour leur part, sont moins nombreux à ne pas envisager de retour en RCA (65% de « non » contre 25% de « oui »). En toute logique, les populations centrafricaines, même culturellement proches de leurs hôtes, gardent un sentiment d'être étranger à la terre qui les accueille.³⁸

Outre la question de sécurité, qui semble déterminante dans la décision de retour ou de maintien, les moyens d'existence, l'accès à la terre et l'accès aux services sociaux de base sont également des considérations de poids dans la balance.

Critères de la décision des femmes déplacées

L'accès aux services de base est mis en avant dans les problèmes rencontrés par les femmes déplacées. En effet, la question de l'accès aux soins pour les enfants et les femmes enceintes est souvent soulignée. Les questions de l'eau et de l'éducation demeurent aussi des sources de tensions et d'inquiétudes pour elles dans leur choix.

En ce qui concerne l'information et la participation des déplacés et des communautés d'accueil dans la mise en œuvre de solutions durables, la très grande majorité de ces populations n'a reçu aucune information sur les possibilités de retour (97%), ou sur l'intégration locale (73%), et ne participent dans aucun mécanisme formel de mise œuvre des solutions durables, même si c'est un devoir pour le pays d'accueil selon les normes du IASC.³⁹ Pour les ONG, le processus de prise de décision est aussi inconnu, ce qui fait que les ONG ne participent ni à la divulgation d'informations sur les solutions durables, ni à adapter leurs interventions en fonction des décisions des populations

déplacées car l'information est inexistante. Par conséquent, cette précarité et cette incertitude ne contribuent pas à l'investissement des ménages dans une solution ou une autre dans la mesure où ils ne sont pas en mesure de se projeter.

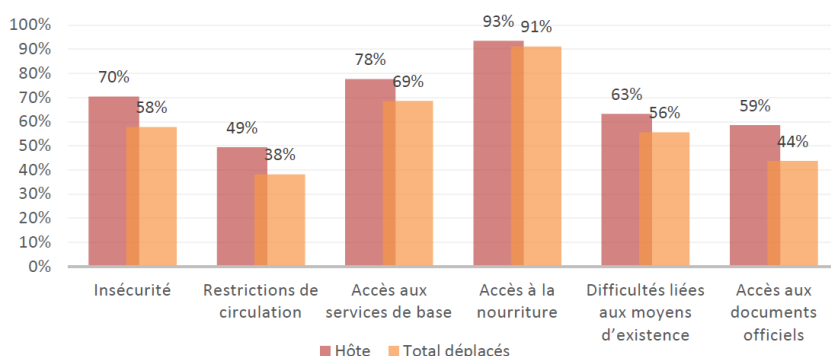
En ce qui a trait à l'accès aux organisations humanitaires et de développement, on observe des inégalités dans la couverture et l'accès de l'assistance. Entre autres, on observe une différence notable entre les réfugiés, pour qui l'assistance est prévue par le HCR et la CNARR, tandis que les PDI et les retournés ont un accès plus limité à cette assistance au travers des ONG. De même, le suivi des populations déplacées n'est pas exhaustif, la majorité des déplacés ne sont pas enregistrés, spécialement les PDI au Lac et les retournés.

L'intégration locale comme solution durable : défis et obstacles

A moyen terme, voire à long terme, la solution durable la plus probable pour la majorité des déplacés de la région Lac et du Sud est celle de l'intégration locale, notamment en raison des conditions de sécurité dans les zones d'origine qui découragent le retour. D'autre part, seulement une très petite proportion des réfugiés sont réinstallés dans des pays tiers car les opportunités d'accueil diminuent et les volontaires ne sont pas nombreux.

Pour la majorité des personnes déplacées même si l'intégration locale est la solution durable de leur choix, l'accès à l'alimentation, aux services de base et l'insécurité sont les problèmes les plus importants à résoudre pour y parvenir.

7 - Problèmes principaux rencontrés par statut



Les résultats de l'enquête sur les difficultés rencontrées par les populations montrent que les populations hôtes sont plus nombreuses à percevoir certains problèmes que les déplacés eux-mêmes. Ces résultats réaffirment l'importance de travailler et appuyer autant les communautés hôtes que les personnes déplacées et d'adopter le concept de communautés touchées par le déplacement qui facilite l'engagement des acteurs humanitaires et de développement.

L'application des critères vers l'intégration locale :

Sûreté et Sécurité

La sécurité des zones enquêtées est relativement bonne.⁴⁰ Cependant, les attaques de groupes armés non étatiques dans la région du Lac ont connu un regain d'intensité depuis le mois de juillet 2018. L'insécurité perçue par les déplacés est plus souvent liée à des exactions commises par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ou par des civils.⁴¹

Dans le sud, la situation est plus tendue. Les sites sont à la frontière avec la RCA, fermée et gardée par les militaires qui eux aussi participent parfois au sentiment d'insécurité. Ils sont accusés de tracasseries, de taxations illégales, d'arrestations arbitraires et de violences basées sur le genre. À cela s'ajoutent les tensions entre les agriculteurs et les éleveurs.

De nouveau, les communautés hôtes perçoivent plus d'insécurité que les déplacés (70% versus 58%), mais cette perception varie en fonction des contextes et du statut, même si les autorités déclarent que la sécurité n'est pas problématique et qu'elle n'a pas changé avec l'arrivée des déplacés.

La question de protection et de sécurité des personnes peut également être liée au type d'installation (sites, villages, communautés d'accueil), c'est-à-dire, le HCR favorise d'une part les sites fermés pour une meilleure protection des réfugiés et centralisation de l'aide humanitaire avec l'appui de l'Etat et d'autre part il encourage l'approche hors camp, impliquant l'acceptation d'un moindre contrôle pour les autorités et protection pour les réfugiés mais en ligne avec sa nouvelle politique d'alternative aux camps. Cependant cette logique ne s'applique pas nécessairement à toutes les situations: dans certains camps en dépit de la présence du HCR, la CNARR et les ONG, la perception d'insécurité est très élevée, 93% des déplacés la perçoivent comme problématique. De plus, le sentiment d'insécurité est très élevé pour les communautés hôtes des villages d'accueil (100% des enquêtés à Beguisse et Bekoninga considèrent la sécurité comme un problème).

Les groupes de femmes ont identifié des risques qui les affectent spécifiquement qui n'ont pas été relevés par les groupes des hommes et démontrent l'importance d'une analyse différenciée.

Perception de sécurité pour les femmes et filles

Femmes et filles réfugiées

Si l'insécurité n'était pas considérée comme grave, elles admettaient que la présence des militaires ne les rassurait pas. Cela serait notamment dû au fait que les militaires auraient arrêté un réfugié de manière arbitraire, contribuant ainsi à un sentiment diffus de discrimination et de crainte.

Femmes et filles hôtes

Certaines d'entre elles n'osent pas aller seules au champ ou au marché, de peur d'être agressées sexuellement par ce qu'elles identifient comme des éleveurs, dans les zones où ils sont présents. Ces craintes se cristallisent en effet beaucoup sur les éleveurs qui sillonnent la région en quête de pâturages pour leur bétail. Les dégâts sur les récoltes suscitent de nombreux conflits parfois violents qui créent un climat général de tensions.

Violences basées sur le genre

Dans la région du Lac, le nombre de cas d'agressions sexuelles enregistrés est en augmentation et la population en parle plus ouvertement. Mais de manière générale, il y a une culture du silence, liée à la peur de représailles, qui fait que le nombre de cas rapportés reste sous-estimé. La capacité des communautés d'accueil ou des autorités locales à prévenir et à répondre efficacement aux incidents de violence sexuelle et sexiste reste faible et fait planer un sentiment d'insécurité chez les femmes et filles déplacées. Les problèmes de viols, de mariages forcés ou précoces sont gérés souvent au niveau communautaire où l'impunité prévaut dans la plupart des cas.⁴²

La gestion des cas par le chef de village, le chef de canton ou au sous-préfet, (souvent des hommes) si le ou les auteurs sont des membres des FDS est une contrainte pour assurer la prise en charge et la sécurité des victimes. Il y a beaucoup de cas d'abus commis par les FDS où dénoncer devient encore plus difficile.⁴³ Les responsables de la gestion des cas peuvent faire appel aux services sociaux, qui malheureusement n'ont pas généralement les moyens d'intervenir, limitant l'attention médicale, psychosociale et l'appui juridique aux survivants.

Cohésion sociale et cohabitation pacifique

La cohésion sociale et la cohabitation pacifique sont des préoccupations

importantes dans des contextes de déplacement de longue durée. Beaucoup de déplacés se sont installés spontanément auprès de populations qui leurs sont proches d'un point de vue culturel, linguistique mais aussi, parfois, familial ce qui favorise la cohésion.⁴⁴ Malgré cette proximité, les personnes déplacées peuvent constituer (ou être perçues comme) un facteur de pression sur les maigres ressources et services de base dans les zones d'accueil, ayant pour conséquence de compliquer les relations avec les communautés hôtes.⁴⁵

La situation des populations hôtes s'est souvent dégradée dans les premiers temps de l'arrivée des déplacés qui représentent des pressions sur les ressources insuffisantes et provoque des tensions ou même des discriminations. Ensuite, pour certains ménages hôtes, l'aide humanitaire est arrivée et certains services de base ont été développés, notamment en termes d'éducation, de santé et d'eau potable allégeant les pressions. De plus, les déplacés constituent une force de travail supplémentaire et peuvent aider à dynamiser l'économie locale.

Dans ce contexte de pénurie, l'aide humanitaire est très sensible et la manière dont elle est délivrée peut avoir un impact sur la cohabitation pacifique. Parfois, l'information disponible sur l'assistance et le ciblage n'est pas bien communiquée aux populations et contribue aux tensions entre les deux communautés. Il a été constaté que l'aide n'a pas été égale et constante selon les lieux. La cohabitation est rendue plus difficile quand il y a une forme de compétition pour certains biens ou certaines ressources. Cette compétition se retrouve dans les activités domestiques telles que le puisage de l'eau ou la cuisine.

Cohabitation pacifique - défis particuliers pour les femmes réfugiées au Sud

Les femmes réfugiées ont expliqué que les relations étaient tendues entre les femmes autour de l'utilisation des ustensiles de cuisine et de la gestion des enfants. A l'inverse, les hommes pouvaient généralement tisser des relations sociales plus apaisées car ils n'entraient que très peu en relation de compétition autour d'activités communes.

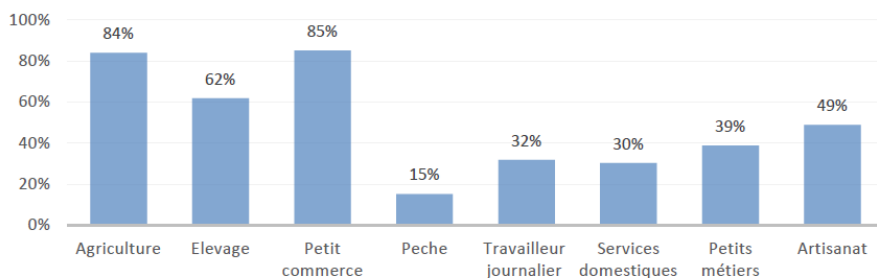
Les résultats des groupes de discussion mettent en lumière une discrimination dans la rémunération du travail journalier d'un réfugié. Une femme citait son exemple où la quantité d'arachides, constituant son paiement, était moins importante de celui d'une femme issue de la communauté hôte qui avait travaillé le même jour avec elle.

Certaines ONG, dont Oxfam, ont mis en place des comités mixtes de protection et de gestion des conflits, et selon le rapport final de projet, 68% des populations dans la zone du projet confirment la capacité des mécanismes de gestion de conflits à résoudre les conflits.

Accès aux moyens d'existence

L'agriculture, le petit commerce et l'élevage sont les moyens d'existence privilégiés et les perspectives d'inclusion socio-économique des déplacés dans les zones d'accueil sont relativement bonnes surtout dans le Sud. L'agriculture est le moyen d'existence principal pour des populations essentiellement rurales, mais elle n'est pas forcément la seule solution pour tous les ménages pour des raisons d'accès aux terres fertiles, le manque d'intrants et de compétences. Par exemple, les populations déplacées du Lac, auparavant des pêcheurs, n'ont pas de connaissances spécifiques sur l'agriculture. D'autre part, un grand nombre d'éleveurs ont aussi fui la RCA avec leurs troupeaux qui pâturent dans les champs des agriculteurs et en l'absence de zones de pâturages dédiées et de couloirs de transhumance négociés, représentent une source d'insécurité ou de conflit pour les agriculteurs.

9 - Moyens d'existence privilégiés par les déplacés sur les sites d'accueil tout sites confondus



Les caractéristiques géographiques, climatiques et économiques diffèrent beaucoup d'une zone à l'autre, par conséquent les opportunités et les moyens d'existence en général appellent à des réponses adaptées au contexte. A cela s'ajoutent les questions d'enclavement, de sécurité et d'accès aux services de base qui sont économiquement déterminantes pour les ménages.

Certaines interventions visant la résilience par des activités génératrices de revenus ont échoué, les petits commerces ne sont pas parvenus à un stade de rentabilité à long terme. Les bonnes pratiques dans ce domaine exigent l'identification des débouchés dans les marchés locaux et formations professionnelles adaptées au contexte.⁴⁶ Au-delà des bonnes pratiques, il faut reconnaître que les moyens d'existence et le chemin vers l'autonomisation pour un grand nombre de personnes déplacées dans les régions éloignées, souvent sous-développées où les résidents locaux ont déjà du mal à construire moyens de subsistance durables, est un défi de taille pour tous les acteurs, incluant le secteur privé.

Moyens d'existence spécifiques aux femmes et filles

Plusieurs femmes et filles souhaitent mener des activités génératrices de revenus (AGR), tel que le petit commerce ou la vente de produits transformés (beignets par exemple). Mais elles rencontrent beaucoup de problèmes techniques, par exemple, l'écoulement de la production ou des marchandises se heurte au problème de l'enclavement, du manque et/ou du coût du transport, du faible pouvoir d'achat et parfois aussi de la saturation de l'offre par rapport à la demande. Les programmes d'AGR représentent un secteur d'intervention qui pourrait être amélioré avec une approche coordonnée Nexus et mieux analyser les débouchés du marché.

Accès à la terre

L'accès à la terre est déterminant pour l'autonomisation des déplacés et leur sécurité alimentaire. En effet, 84% des personnes interrogées souhaitent pratiquer l'agriculture. Cet accès à une terre cultivable est relativement facilement accordé aux populations déplacées, mais le pourcentage de ménages sans terre est encore élevé, plusieurs contraintes persistent pour pratiquer l'agriculture de subsistance.⁴⁷

Beaucoup de ménages ont déjà pu avoir des lopins de terre à cultiver, octroyés par les autorités administratives locales, les autorités traditionnelles et/ou par les ménages qui partagent leurs terres. D'une part, la qualité des terres n'est pas égale pour tous, la fertilité et la distance demeurent des problèmes pour un certain nombre de déplacés.

D'autre part, le mode d'octroi est variable et les décisions se font sur la base de critères informels.⁴⁸ De manière générale, ce sont les autorités administratives et le HCR qui négocient et accordent les terres avec le chef de canton. Mais ceci s'applique pour les sites de déplacés installés par les autorités et le HCR. Pour les sites spontanés comme les villages d'accueil, c'est le chef de village et

les chefs de ménage qui accordent ces terres. Elles peuvent être alors octroyées en fonction de la capacité des ménages à cultiver la terre. Le nombre de « bras valides » dans la famille étant déterminant.

En dernier lieu, l'accès à cette terre ne fait pas l'objet d'accords formalisés et les déplacés n'ont pas l'assurance qu'elle ne leur sera pas reprise dans le futur par les propriétaires. Ce sentiment d'insécurité foncière rend difficile les investissements à long terme et la projection dans le futur. L'accès à la terre avec une sécurité foncière est donc décisive dans le processus d'intégration.

Accès aux documents civils d'identité

L'accès à la documentation est une condition importante des solutions durables afin de limiter les atteintes à la liberté de circulation et d'installation et de permettre un accès sans discrimination aux services publics. Le manque de documentation juridique et civile pour les retournés, déplacés et par exemple pour les nouveau-nés notamment au Sud et au Lac a des conséquences multiples : restrictions de mouvements, risques de détentions arbitraires, risque accru d'apatridie, difficulté d'accès aux services de base, en particulier à l'éducation.

Ceci est un grand défi car la majorité des personnes ne possède pas de documents d'identité ou ne possède que des documents dont la valeur n'est pas toujours reconnue par les autorités. Une étude sur l'Etat civil dans la région Lac, montre que 96% des déplacés internes, 81% des retournés et 61% des communautés hôtes ne possèdent pas de carte nationale d'identité (CNI).⁴⁹ 90% des femmes cheffes de ménage retournées n'auraient pas de CNI, les rendant vulnérables au risque d'apatridie.⁵⁰ L'accès à la documentation des réfugiés se fait en deux étapes, l'une liée à une période de résidence dans les camps, même si le HCR favorise une approche hors camp.⁵¹

Bien que les PDI et les retournés sont des citoyens tchadiens et qu'ils ont le droit de circuler librement, cette liberté est restreinte par les contrôles de sécurité des FDS qui demandent des documents civils pour pouvoir se déplacer sur des distances importantes ou pour pénétrer dans les marchés des villes des régions affectées par l'insécurité. Ces problèmes touchent aussi bien la population hôte mais celle-ci bénéficie en général de la reconnaissance communautaire et se trouve souvent moins tracassée que les déplacés, plus vulnérables, notamment aux *check-points* et à l'entrée des marchés où les pièces d'identité sont contrôlées par la police.

Les réfugiés qui sont dûment enregistrés bénéficient d'une carte de réfugié les identifiant officiellement et garantissant leurs droits à la protection et l'assistance humanitaire. Elle permet également des déplacements proches du camp ou de demander un sauf-conduit à la CNARR pour les déplacements plus longue distance. Le problème se pose plus particulièrement pour les retournés et les réfugiés hors camp qui ne sont pas dûment enregistrés. Certains retournés tchadiens ont pu avoir un récépissé d'un ancien enregistrement de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) mais il n'a donné lieu à aucun autre document officiel permettant un déplacement sans contraintes. Les retournés du Sud ont eux aussi souvent perdu leurs documents dans la fuite.

D'un point de vue du genre, les femmes reconnaissent que les hommes sont plus à risque d'arrestations arbitraires, de harcèlement et de taxations illégales lors de déplacements, notamment dans le sud en raison des contrôles de l'armée, tandis que le risque pour les femmes demeure plutôt celui des violences basées sur le genre.

De manière générale, les PDI et les retournés souffrent d'un manque d'accès aux documents civils qui contribuent à un moins bon accès à l'assistance que les réfugiés.

Recommandations pour l'application des critères des solutions durables : le gouvernement, le HCR, l'OIM et les ONG doivent

Sécurité, Sureté et Protection

- Renforcer et formaliser les comités de protection et de paix dans le dispositif de l'Etat au niveau communautaire. Ces comités sont reconnus par les populations déplacées comme hôtes et contribuent à apaiser les tensions, les conflits conjugaux, les conflits inter et intracommunautaires et même réduire la prévalence des mariages précoces.
- Continuer de mener des évaluations de protection auprès de populations déplacées et des communautés hôtes pour mieux connaître leurs besoins spécifiques et orienter les stratégies et réponses de solutions durables de manière la plus appropriée.
- Renforcer les cadres juridiques pour la protection des survivantes des SGBV et l'application de la loi afin de réduire l'impunité qui prévaut envers les auteurs de la violence, spécialement pour les violences de genre et sexuelles.

Cohésion sociale et cohabitation pacifique

- Prioriser les interventions sur la gestion communautaire des ressources naturelles et gestion des conflits, sensible au genre. Appuyer et renforcer les comités mixtes de populations déplacés et communautés d'accueil pour favoriser la cohésion sociale et la cohabitation pacifique.
- S'assurer que l'assistance et surtout les critères de ciblage, soient bien expliqués et qu'une information claire et répétée soit effectuée pour toutes les populations déplacées et hôtes et ainsi favoriser la cohabitation pacifique, la redevabilité et la qualité de la programmation.

Moyens d'existence et accès à la terre

- Renforcer la complémentarité entre les programmes de relèvement et de développement vers une meilleure analyse du contexte socioéconomique, les débouchés du marché et les chaînes de valeur permettant aux personnes déplacées de développer des moyens d'existence économiquement rentables et améliorer leur qualité de vie en s'intégrant dans le tissu socioéconomique local.
- Favoriser les programmes qui visent à améliorer les moyens d'existence et orientés vers les femmes et les filles pour leur permettre de s'autonomiser et transformer les inégalités de genre.
- Formaliser l'accès à la terre, le régime foncier et les titres de propriété pour les déplacés selon des critères définis par la communauté et bien diffusés pour éviter des tensions. Sous le CRRF, le gouvernement prévoit de faciliter l'accès aux terres cultivables à 236 000 réfugiés et les soutenir dans les activités agricoles. Les personnes les plus vulnérables, telles que les femmes cheffes de ménages, doivent pouvoir y accéder en priorité.

Accès à la documentation

- Accélérer l'accès aux documents civils à la population réfugiée, et assurer que les PDI et les retournés, qui ne jouissent pas de protection internationale et sont plus vulnérables, puissent accéder à cette documentation à moindre coût, et dans un délai raisonnable.
- Mettre en place un mécanisme de plainte et s'assurer que les autorités

garantissent le droit des populations à accéder à des services qui leur sont pourtant refusés en l'absence de documents civils.

4 INSTRUMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS DURABLES

Plusieurs instruments innovants favorisant le lien entre la résilience et le développement, et basés sur une collaboration entre les acteurs humanitaires et de développement, ont initié au Tchad dans les dernières années. En effet, bien que les bailleurs de fonds ne financent pas directement les résultats communs ou le CRRF, ils commencent à adapter leurs programmes dans une approche nexus, et sont des joueurs clé pour faire avancer cette nouvelle approche. Le Tchad est un des six pays pilotes Nexus de l'Union Européenne (UE) qui investit dans le renforcement des liens entre l'humanitaire et le développement. De plus, le Tchad est un des huit pays récepteurs du programme dirigé aux réfugiés et communautés hôtes dans les pays à faible revenu de la Banque Mondiale, une approche de développement pour les situations de déplacements de longue durée que la Banque Mondiale finance à plus de deux milliards USD.

Les financements flexibles et pluriannuels sont l'exception et la majorité des acteurs humanitaires continuent de recevoir des fonds annuels.⁵² Cependant certains programmes se démarquent pour leur durée de moyen terme, leur objectif de résilience et l'approche sur des zones affectées par le déplacement, ou basé sur des critères de vulnérabilités.

- RESILAC (Redressement Economique et Social Inclusif du Lac Tchad) : est un projet de 31 millions sur 4 ans de l'Union Européenne et son Fonds Fiduciaire d'Urgence avec l'AFD comme co-financeur. Le programme s'étale sur quatre ans et se donne pour objectif de « contribuer au redressement économique et au renforcement de la résilience et de la cohésion sociale des territoires du bassin du lac Tchad les plus impactés par la crise sécuritaire actuelle, le changement climatique et autres déterminants. Le projet œuvrera au développement économique, à la préservation de la cohésion sociale et au renforcement institutionnel des autorités locales ». Les populations ciblées sont les communautés d'accueil, personnes réfugiées et PDI.
- PADLIFT du PNUD ciblant toutes les 23 régions du Tchad est un programme de 424 millions USD sur cinq ans dont la stratégie s'articule autour des appuis : (i) à la promotion du développement local à travers l'amélioration de l'accès aux énergies propres et aux services socio-économiques de base aux collectivités locales, entreprises et populations ; (ii) au développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et des microentreprises créatrices de valeurs et d'emplois et (iii) à la promotion de l'inclusion financière et sociale des populations. Le programme ne considère pas directement les populations déplacées, même si en principe, les bénéficiaires finaux sont les ménages pauvres et vulnérables, avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes économiquement actifs. En principe, les déplacés devraient pouvoir en bénéficier.
- DIZA (Développement Inclusif des Zones d'Accueil) pour le sud est un projet financé par le Fonds Fiduciaire de l'Union Européenne en partenariat avec ECHO. Avec un budget de 15 millions d'euros sur 36 mois, il vise à « améliorer les conditions de vie des populations d'accueil et des réfugiés/retournés dans les zones d'accueil » en soutenant trois axes complémentaires dont l'accès aux services de base, renforcement des moyens d'existence vers l'autosuffisance, et renforcer la gouvernance locale.

Ce projet cible les personnes vulnérables indépendamment de leur statut (communautés d'accueil, retournés ou réfugiés dans l'Est et le Sud du pays) et veut répondre à court terme aux effets des crises chroniques tout en réduisant les facteurs de vulnérabilité à moyen et long termes.

- PARCA (Projet d'Appui aux Réfugiés et Communautés d'Accueil) de la Banque Mondiale (BM) : c'est un projet de développement dont l'objectif est d'améliorer l'accès des réfugiés et des communautés hôtes aux services de base, aux moyens d'existence, aux filets sociaux et renforcer les systèmes nationaux de gestion des réfugiés. Le projet est financé sous forme de don au Gouvernement du Tchad, et non pas de prêt, pour un montant de 60 millions USD et une période de cinq ans (2019-2023).

Défis qui persistent

Les obstacles à la coordination et le manque de financement sont deux défis classiques de l'aide qui persistent comme des contraintes importantes dans l'efficacité de la réponse. La coordination des partenaires techniques et financiers par le Ministère de l'économie, n'est pas très efficace et il y a une absence de coordination opérationnelle au sujet des solutions durables.⁵³ Selon OCHA, une étroite coordination entre les acteurs internationaux et avec les autorités nationales et locales sont clé du succès pour aborder les défis liés aux déplacements de longue durée.⁵⁴

En termes de financement et en plus des principaux programmes résumés ci-haut, d'autres bailleurs financent aussi des projets sur plusieurs années dans les zones avec une présence de déplacés. Mais il faut se demander si ces financements sont suffisants pour aborder tous les défis, surtout en terme de moyens d'existence et de protection tant pour les déplacés que les populations hôtes. Les Nations Unies voient leurs fonds se réduire et ils doivent réduire leurs activités avant même que les actions de résilience et de développement aient permis d'autonomiser les populations vulnérables. Des mécanismes de financement flexibles et pluriannuels doivent être disponibles pour appuyer les solutions durables et l'approche nexus, ainsi qu'un engagement à long terme.

Les besoins humanitaires restent encore importants en 2019, et le financement n'atteint que 49%. Malgré l'arrivée de quelques programmes de développement, les efforts en matière de relèvement risquent d'être vains si les besoins humanitaires ne sont pas satisfaits correctement. Les besoins humanitaires sont systématiquement sous-satisfaits et cela a forcément un impact sur la capacité de développement des communautés. Le Nexus n'est pas une approche « de faire plus avec moins de financement », mais d'être plus stratégique dans les réponses et pour mieux répondre aux besoins des plus vulnérables.

5 CONCLUSION

Les caractéristiques du contexte humanitaire et de développement du Tchad appelle à une approche renouvelée et transformatrice. Les crises récurrentes et les déplacements de longue durée, méritent des interventions cohérentes, complémentaires et collaboratives qui s'inscrivent dans des cadres stratégiques globaux. Elles doivent à la fois, permettre des réponses humanitaires pour satisfaire les besoins immédiats et importants du Tchad, mais qui incorporent une vision de moyen et long terme, pour assurer les capacités des populations à être autonomes et se préparer pour de futurs chocs, tout en vivant en sécurité et dignité, sans être dépendants de l'aide extérieure.

Les résultats des enquêtes menées auprès des populations déplacées dans les régions du Sud et du Lac démontrent que plusieurs problèmes subsistent pour mettre fin aux vulnérabilités liées à leur condition de déplacés. Avant tout, la très grande majorité des déplacés et des communautés d'accueil n'a reçu aucune information sur les solutions durables, et ne participent dans aucun mécanisme formel de mise œuvre. Pour les ONG, le processus de prise de décision est aussi inconnu, ce qui fait que les ONG ne participent ni à la divulgation d'informations sur les solutions durables, ni à adapter leurs interventions en fonction des décisions des populations déplacées car cette information est inexistante. Il est essentiel de respecter les principes fondamentaux et les normes du IASC. L'accès à l'alimentation, aux moyens de subsistance et à la terre, la sécurité et la cohésion sociale sont des problèmes qui nécessitent une réponse qui va au-delà des programmes traditionnels humanitaires et de développement. Un meilleur accès aux services sociaux de base et des activités génératrices de revenus adaptées au contexte sont inhérentes dans le succès des solutions durables.⁵⁵ De plus, les inégalités de genre et les besoins spécifiques des femmes déplacées méritent beaucoup plus d'attention et des programmes indépendants différenciés.

Une conclusion qui ressort des enquêtes et de l'analyse de l'étude est la vulnérabilité continue des PDI, des retournés et des communautés hôtes. Les réfugiés, reconnus comme tels, bénéficient d'une assistance et d'une protection, et la loi d'asile qui devrait être adoptée par le gouvernement, facilitera leurs déplacements et l'intégration dans le tissu socioéconomique local. Mais les déplacés internes, les retournés et les réfugiés dont le statut n'a pas été fixé, restent encore à l'écart des politiques du Gouvernement et parfois même de l'aide humanitaire.

Bien que le gouvernement est à la fois une force pour son leadership, la reconnaissance de sa responsabilité envers les populations déplacées, son engagement dans le CRRF, le manque de ressources financières et humaines des ministères, leurs faibles capacités de coordination et d'appropriation, et surtout l'absence de structures administratives au niveau local sont d'autant d'entraves vers l'intégration et l'autonomisation des populations déplacées. L'État reste un acteur fondamental qui doit faire des solutions durables pour les populations déplacées une priorité politique, économique et sociale.

6 RECOMMANDATIONS

Recommandations au gouvernement dans son engagement vers les solutions durables pour les populations déplacées, le gouvernement doit :

- Prioriser la mise en œuvre du CRRF et le plan d'action en accord avec ses engagements pris en Septembre 2018, en particulier, faciliter l'accès à la terre, et en adoptant la loi sur le statut des réfugiés, en partenariat avec les Nations Unies, les bailleurs de fonds et autres partenaires et inclure les organisations internationales et locales.
- Améliorer la coordination et le *leadership* des parties prenantes dans le processus des solutions durables surtout des PDI et retournés, tant au niveau de la planification stratégique qu'opérationnel (national et local). Promouvoir la participation des populations affectées et des ONG locales.
- Décliner le PND aux échelles territoriales en prenant en compte les solutions durables, la volonté des déplacés ainsi que les moyens humains, matériels et financiers pour leur mise œuvre. Il faut définir avec les autorités administratives et les services techniques locaux des stratégies claires issues du PND qui encourageront les bailleurs à financer la mise à l'échelle des projets de relèvement vers l'intégration des populations déplacées.
- Les acteurs locaux et les comités de protection contribuent à sensibiliser les préfets, sous-préfets et chefs de canton à la question des solutions durables, sur les droits, les critères et les bonnes pratiques sensibles au genre, pour favoriser l'inclusion et l'intégration socioéconomique des populations déplacées dans le développement local et assurer l'accès aux services sociaux de base.

Les acteurs internationaux :

Les Nations Unies doivent :

- Le Coordonnateur résident doit adopter un *leadership* clair dans la définition d'une stratégie pour les solutions durables en comptant sur les appuis techniques nécessaires. Le RC/HC doit éviter la mise à l'écart de certains groupes vulnérables déplacés des politiques du gouvernement et de l'aide humanitaire en raison de la confusion des mandats des agences onusiennes et leurs avantages comparatifs des différentes agences onusiennes.
- S'assurer que les approches holistiques des solutions durables, tel que le CRRF, la nouvelle façon de travailler et les résultats communs du système des Nations Unies, soient cohérents et permettent une coordination opérationnelle nationale et locale, non seulement au niveau de la planification.
- S'assurer que les organisations locales sont invitées aux réunions de planification stratégique et reçoivent une assistance nécessaire pour participer dans ces réunions et processus de coordination pour que leur voix soit entendue.
- Garantir que les principes fondamentaux des solutions durables soient respectés et que les personnes déplacées reçoivent l'information adéquate pour faire un choix volontaire et informé dans le respect de leur sécurité et dignité. L'intention des déplacés doit être à la base d'une réponse améliorée basée sur des évidences pour les ONG locales et internationales.

Les bailleurs de fonds doivent

- Augmenter le financement humanitaire. La dimension humanitaire ne doit pas disparaître au profit de celle du relèvement précoce ou du développement pour des raisons de financement. Les interventions des agences humanitaires telles que le PAM et le HCR, ainsi que celles des ONG humanitaires répondent à de réels besoins qu'il faut satisfaire si l'on veut que les ménages puissent s'investir dans des activités génératrices de revenus et ne pas saper les efforts de relèvement précoce.
- Promouvoir des exercices d'apprentissage sur les programmes DIZA, PARCA et RESILAC pour permettre la mise à l'échelle de ces interventions qui visent à la fois les personnes les plus vulnérables selon leur besoin, et les personnes qui ont droit d'assistance et de protection de par leur statut sur des zones de déplacement.
- Continuer à innover dans les mécanismes de financement pour assurer une flexibilité, un financement pluriannuel qui s'adapte aux besoins multidimensionnels des populations déplacées, en tenant compte que les solutions durables sont un processus participatif et de longue durée.

ANNEXE 1

Sélection des sites

Dans cette étude, la notion de site recouvre le lieu de l'enquête en incluant les villages d'accueil, les camps de déplacés et les camps de réfugiés. Les sites enquêtés ont été choisis par les équipes en fonction de critères discutés en amont. Outre la sélection de sites où Oxfam est ou était intervenu, l'échantillon intègre des sites avec des déplacés internes, des retournés et/ou des réfugiés ; des sites dédiés aux déplacés et des villages d'accueil ; des sites à majorité agriculteur ou éleveur ; des sites d'ethnie majoritaire différents. Les informations de l'étude sont tirées de 13 Focus Groupe de Discussion (FGD) désagrégés comme suit : Femmes réfugiées 4, Femmes retournées 3, Femmes hôtes 3, Femmes PDI 1, Homme PDI 1) et 422 enquêtes auprès de ménages des populations déplacées (désagrégé par situation de déplacement comme suit : PDI 107, Réfugiés 114, retournés 49, communautés hôtes 152) dans les deux régions à l'étude.

Nom du site	Région	Type de site	Statut des déplacés
Manara	Lac	Site dédié	PDI
Tataverome 1	Lac	Village d'accueil	PDI
Beguesse	Sud	Village d'accueil	Réfugiés, retournés
Maissou	Sud	Village d'accueil	Réfugiés, retournés
Bekoninga	Sud	Village d'accueil	Réfugiés, retournés
Bekan	Sud	Site dédié	Réfugiés, retournés

Groupe de Discussion et Enquête Ménage

Les groupes de discussions ou FGD, ont été menés auprès de groupes en fonction de leur statut de déplacement. Des groupes de 8 à 10 personnes étaient formés par la population elle-même pour discuter de l'historique de leur installation sur les sites, des intentions de retour ou d'installation, des défis en termes de protection et de moyens d'existence. Hormis les intentions de retour ou d'installation, les mêmes sujets étaient abordés avec les communautés hôtes quand ces groupes étaient organisés. Les participantes étaient sélectionnées en fonction de leurs connaissances reconnues de la situation de leur communauté et de leur capacité à les exprimer. Au total, ce sont donc treize FGD qui ont été organisés.

L'enquête ménage par questionnaire a pour objectif d'éclairer, compléter et quantifier les thématiques abordées durant les FGD. Elle a porté notamment sur les intentions des déplacés quant à leur séjour dans leur zone d'accueil, les difficultés en termes de moyens d'existence et de protection pour les populations déplacées et hôtes et sur les relations de cohabitation entre ces deux populations. Les répondants au questionnaire étaient soit les chefs de ménage, soit leurs épouses.

Nom du site	Région	Groupes de Discussion	Enquête Ménage
Manara	Lac	Femmes PDI	PDI (45)

		Homme PDI	
Tataverome 1	Lac	Femmes PDI	PDI (62) REF (5) HOT (20)
		Femmes hôtes	
Beguesse	Sud	Femmes retournées	REF (12) RET (32) HOT (19)
		Femmes réfugiées	
Maissou	Sud	Femmes retournées	REF (35) RET (13) HOT (34)
		Femmes réfugiées	
Bekoninga	Sud	Femmes retournées	REF (22) RET (4) HOT (54)
		Femmes réfugiées	
		Femmes hôtes	
Bekan	Sud	Femmes réfugiées	REF (40) HOT (25)
		Femmes hôtes	

NOTES

- ¹ OCHA, Humanitarian Response Plan 2020.
- ² OCHA, Humanitarian Response Plan 2020.
- ³ OCHA, Humanitarian Response Plan 2019.
- ⁴ OCHA, Aperçu des besoins Humanitaire 2020
- ⁵ OCHA, Humanitarian Response Plan 2020
- ⁶ UNHCR, Voir les données du HCR : <https://data2.unhcr.org/fr/country/tcd>
- ⁷ OCHA, « Tchad : Aperçu de la situation humanitaire au Sud », septembre 2018
- ⁸ Oxfam, Durable solutions for Internally Displaced persons, challenges in Eastern Chad, Mars 2012.
- ⁹ OECD – West African Studies, The Geography of Conflict in North and West Africa, Under the direction of Marie Trémolières, Olivier J.Walther and Steven M.Radil. Paris, 2020
- ¹⁰ The absence of a lasting coalition in the region is due to the fact that alliances between groups ebb and flow with the balance of power between conflicting parties.p. 17. OECD, Wars and Conflicts in the Sahara-Sahel, West African Papers, September 2017, No.17
- ¹¹ Oxfam, Sahel : lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement et de la sécurité, Juillet 2019
- ¹² OECD, Wars and Conflicts in the Sahara-Sahel, West African Papers, September 2017, No.17
- ¹³ http://www.food-security.net/wp-content/uploads/2019/04/Liptako-Gourma-Diagnostic-27fev_FINAL.pdf
- ¹⁴ http://www.food-security.net/wp-content/uploads/2019/04/Liptako-Gourma-Diagnostic-27fev_FINAL.pdf
- ¹⁵ Daniel N'Doh Nadjitan, Chad Declares State of Emergency After Farmer-Herder Clashes, Bloomberg, August 19th, 2019
- ¹⁶ OECD, Wars and Conflicts in the Sahara-Sahel, West African Papers, September 2017, No.17.
- ¹⁷ Mission de maintien de la paix de l'ONU au Mali (MINUSMA), Force Conjointe G5 Sahel, Opération Barkhane, Mission EUTM et EUCAP Mali et Niger
- ¹⁸ Rapport d'Human Rights Watch sur les violations des droits de l'Homme au Burkina Faso (Mars 2019) : 116 personnes majoritairement issues de la communauté peule auraient été tuées par les forces de l'ordre dans le nord du pays de septembre 2018 à mars 2019.
- ¹⁹ Oxfam, Sahel : lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement et de la sécurité, Juillet 2019
- ²⁰ UNCHR, Tchad Plan de réponse pays pour les Réfugiés 2019-2020.
- ²¹ UNHCR, Policy on alternative to camps, UNHCR/HCP/2014/9.
- ²² IASC, Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, Avril 2010.
- ²³ UNHCR, Framework for durable solutions for refugees and persons of concern, UNHCR Geneva, May 2003
- ²⁴ Oxfam, document interne, Les Solutions Durables pour les populations déplacées au Tchad. Etude comparée des stratégies de mise en œuvre des solutions durables dans le contexte de déplacement du Sud et Lac Tchad, Novembre 2018
- ²⁵ L'alignement des plans stratégiques pays entre le Plan de Réponse Humanitaire (PRH) avec celui de cadre d'assistance pays de PNUD (UNDAF pour ses sigles en anglais) et du Plan National de Développement (PND) de l'Etat.
- ²⁶ NRC, Chad Country Study, Humanitarian Financing Task Team Output IV, December 2018.
- ²⁷ ReDSS, The search for durable solutions: Humanitarian and development linkages,
- ²⁸ IASC Framework on durable Solutions for Internally Displaced persons, April 2010.
- ²⁹ CRRF Chad, May 2018
- ³⁰ Oxfam, The Humanitarian-Development-Peace Nexus, What does it mean for multi-mandated organizations, June 2019.
- ³¹ UNDP, UNHRC, Global Protection Cluster, Global Early Recovery Cluster, Durable Solutions Preliminary Operational Guide, January 2016
- ³² UNCHR, Tchad Plan de réponse pays pour les Réfugiés 2019-2020.
- ³³ Le Budget national du Tchad prévoit une augmentation de 120% du budget de la sécurité publique entre 2017 et 2018 (de 24,2 milliards FCFA à 52,3 milliards), celui de la Défense se maintient à 104,4 milliards, tandis que celui de l'agriculture augmente de 44%, celui de la Santé 5% et celui de l'Education Nationale baisse de 5%.
- ³⁴ Selon le cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays du IASC.
- ³⁵ IASC, Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, Avril 2010
- ³⁶ Ainsi plus de la moitié des déplacés de Tataverome 1, Bekoninga, Maissou et Beguesse disent avoir vécu un

traumatisme qui les empêche de retourner d'où ils viennent, avec un pourcentage de 93% à Beguesse

- ³⁷ Pour le premier round des enquêtes sur les intentions de retour, 3 093 ménages ont été interrogés dans 60 lieux de déplacement (villages et sites) du 27 février au 18 mars 2019. 96% des PDI ont indiqué ne pas avoir l'intention de rentrer chez eux. La peur est la raison pour laquelle 91% des PDI n'envisagent pas de rentrer chez eux. 96% des PDI et 93% des retournés vivent dans des abris en tôle ou en paille. 81% des retournés pensent pouvoir réintégrer le lieu dans lequel ils vivent actuellement. 91% des ménages des communautés hôtes ont confiance en les personnes déplacées. Tchad — Enquête Sur Les Intentions De Retour 1 (27 Février — 18 Mars 2019).
- ³⁸ Ce sentiment ressort dans les groupes de discussions, accentué par la précarité et parfois des tensions qui peuvent surgir entre eux et les autochtones, notamment autour des points d'eau
- ³⁹ IASC Framework on durable Solutions for Internally Displaced persons, April 2010.
- ⁴⁰ En date de l'enquête, Novembre 2018.
- ⁴¹ Rapport de Clusters de Protection, obtenu lors des entrevues au Chad, Novembre 2018.
- ⁴² Les différentes interventions d'ONG telles qu'Oxfam, CARE, APLFT ou la Croix-Rouge Tchadienne, en faveur de la protection semblent avoir favorisé une meilleure cohésion et fait baisser la fréquence des violences conjugales, grâce notamment aux comités de protection.
- ⁴³ Ces affirmations se basent sur des entrevues avec les populations déplacées. Voir aussi Stratégie du Cluster Protection, Tchad, 2019. Cluster de protection.
- ⁴⁴ La majorité des personnes interrogées considère que les relations sont bonnes voire très bonnes, et que, malgré certains dérapages, les autochtones et les réfugiés se rencontrent lors de cérémonies religieuses, se font des visites de courtoisie, qu'il y a des mariages mixtes, et que les enfants des deux types de population jouent ensemble dans tous les sites visités.
- ⁴⁵ OCHA, Aperçu des besoins humanitaire 2019
- ⁴⁶ OCHA, Reducing Protracted internal displacement, June 2019
- ⁴⁷ Le pourcentage de ménages sans terre reste élevé : de 42% à Bekoninga et Maissou à 70% à Bèkan : les réfugiés de 2017 n'en avaient pas encore reçu au moment de l'enquête mais considèrent qu'ils pourront en bénéficier pour la saison prochaine
- ⁴⁸ En principe, les femmes seules peuvent avoir une parcelle à cultiver, mais il n'a pas été possible de le confirmer directement. Les ménages polygames se voient accordé des parcelles plus grandes. Ces critères sont la plupart du temps définis de manière ad hoc par le chef de village et la communauté.
- ⁴⁹ Oxfam, Rapport d'enquête sur l'insuffisance d'accès aux documents d'état civil et d'identité dans la région du Lac, Août 2017.
- ⁵⁰ OCHA, Aperçu des besoins humanitaire 2019
- ⁵¹ En principe, à leur arrivée, les réfugiés sont préenregistrés (enregistrement de niveau 1) dans les zones d'afflux afin de planifier l'aide d'urgence en vivres et non-vivres. Puis une fois la situation stabilisée un enregistrement de niveau 2 est effectué et qui donne lieu à l'émission d'une carte de réfugié. Actuellement, dans le sud, l'enregistrement de niveau 2 n'est possible que dans les camps. Mais, à terme, le HCR prévoit la possibilité de faire les enregistrements de niveau 2 dans les villages d'accueil « après une période de stabilisation »³⁶. Cette période est inconnue et il semble important de pouvoir suivre cette question pour s'assurer que les réfugiés non-enregistrés ou préenregistrés puissent bénéficier du statut de réfugiés pour en acquérir les droits et l'assistance. Ceux qui n'ont pas pu se faire enregistrer parce qu'ils ne sont pas restés suffisamment longtemps dans le camp pour avoir le deuxième enregistrement ne peuvent avoir le statut de réfugiés et perdent donc les droits qui vont avec ce statut.
- ⁵² NRC, Chad Country Study, Humanitarian Financing Task Team Output IV, December 2018
- ⁵³ Entrevues avec Bailleurs de fonds. Ndjamena, Novembre 2018
- ⁵⁴ OCHA, Reducing Protracted internal displacement, June 2019
- ⁵⁵ OCHA, Reducing Protracted internal displacement, June 2019

© Oxfam Intermón Avril 2020

Ce document a été rédigé par Amélie Gauthier. Oxfam remercie Arnaud Ghizzi, pour la collecte d'information au Tchad, Cristina Fernández-Durán, Eva Garzón, Raphael Shilhav, Aurore Mathieu, Martin Butcher, Mathew Truscott, Michael Sladeczek, Pierre Koivogui, Issaka Souley Harouna, Erlande Fanord, l'équipe pays du Tchad pour leur assistance dans sa réalisation. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter msambade@oxfamintermon.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : msambade@oxfamintermon.org.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 19 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org.

Oxfam Afrique du Sud (www.oxfam.org.za)

Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)

Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)

Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)

Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)

Oxfam Canada (www.oxfam.ca)

Oxfam France (www.oxfamfrance.org)

Oxfam GB (www.oxfam.org.uk)

Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)

Oxfam IBIS (Danemark) (www.oxfamibis.dk)

Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)

Oxfam Intermón (Espagne) (www.oxfamintermon.org)

Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)

Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)

Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)

Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)

Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)

Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Membre observateur :
KEDV (Oxfam Turquie)